

## Chartres-de-Bretagne

### Le nouveau plan local d'urbanisme a été adopté en conseil

Ouest-France du 23 juillet 2009

Le 12 décembre 2005, le conseil municipal votait la révision du plan local d'urbanisme (PLU). Après une phase d'étude de deux ans et demi, un débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), une consultation et une enquête publiques, il a été approuvé à 24 voix pour et 4 contre.

« **Le PLU définit les orientations d'aménagement urbain pour les 10 à 15 prochaines années. Il se doit de prendre en compte un certain nombre d'orientations définies au niveau local et de l'agglomération. Il répond à trois enjeux : assurer une offre suffisante et diversifiée de logement ; accueillir de nouvelles activités économiques ; protéger le patrimoine communal urbain et paysager** », explique Bertrand Deloffre, adjoint à l'urbanisme.

« **Le Commissaire enquêteur a estimé que l'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions et a donné un avis favorable. Avant qu'il ne soit voté, certaines remarques ont été prises en compte. Elles ne remettent pas en cause l'économie globale et l'esprit du projet présenté aux Chartains** », poursuit Bertrand Deloffre.

#### Plusieurs révisions

Ainsi, à la demande des riverains de la rue du Callouët, le zonage des terrains à risque



*A l'arrière, à la Ferme des Peupliers et de l'autre côté de la route la longeant se trouve la plus grande réserve foncière de la ville.*

d'effondrement a été revu. L'autre révision concerne des terrains au sud de la déchetterie. Ils ont perdu leur classification comme élément de paysage permettant une extension de la déchetterie. **Par contre, la demande des riverains de la rue Paul Gauguin de maintenir celle-ci en impasse n'a pas été retenue**, ni les projets de particuliers proposant la construction d'immeubles à la place de l'ancienne piscine ou une résidence de personnes âgées sur le site du trésor public.

« **Penser à l'accueil des anciens est une priorité et nous envisageons dans ce lieu une maison médicale.**

**Le conseil municipal a aussi refusé la proposition de la CCI de désenclaver les activités à l'arrière du centre commercial de la Croix aux Potiers par un accès direct avenue du Général de Gaulle. Nous avons pensé à préserver la tranquillité des riverains** ».

Les effets de la mise en application du PLU pourront commencer à se voir à la rentrée avec la mise en chantiers de certaines zones. Au total il est prévu la construction de 1 800 logements sur les 20 à 25 prochaines années sur la base de 2,3 personnes par logement.